

Guide d'information pour l' admission post-bac

Bienvenue sur le site national de coordination des admissions Post-Bac.

Admissions Post-Bac

- > Pour qui ?
- > C'est quoi ?
- > Quand ?
- > Comment ?

- > Le guide du candidat
- > Liens utiles
- > Recherche de formations
- > Aides financières
- > nous contacter

Ministère de l'éducation nationale
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Mentions légales

**Vous souhaitez poursuivre vos études en 1^{ère} année
d'études supérieures ...**

 **Suivez le guide**

Année 2008

17 janvier 2008

Présentation

« www.admission-postbac.fr » vous permettra de **vous informer** sur les différentes formations gérées sur ce portail et de **faire vos demandes de poursuite d'études** pour les formations post bac suivantes :

- Les **BTS** ou **DTS** – *présents sur le portail*
- Les **BTSA** – *présents sur le portail*
- Les **CPES** (Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures) – *partout en France*
- Les **CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles) – *partout en France*
- Les **DCG** (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) – *présents sur le portail*
- Les **DEUST** – *présents sur le portail*
- Les **DMA** (Diplôme des Métiers d'Art) – *présents sur le portail*
- Les **DUT** – *présents sur le portail*
- Les **Formations d'Ingénieurs** *présentes sur le portail*
- Les **Licences** (1^{ère} année en université) – *présentes sur le portail*
- Les 1^{ère} année de **médecine** ou de **pharmacie** – *présentes sur le portail*
- Les **MAN** (Mise A Niveau Hôtellerie) – *présentes sur le portail*
- Les **MAN AA** (Mise A Niveau Arts Appliqués) – *partout en France*

Vous êtes concerné si :

- Vous êtes scolarisé en Terminale quelle que soit la série du baccalauréat et le lieu de scolarité (*),
- Vous êtes déjà titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent (*).

(* *Attention : s'informer sur les conditions d'accès à certaines formations.*)

Le 6 décembre 2007 : Ouverture du portail et de son espace information

Il vous est fortement conseillé de consulter le site pour vous familiariser avec le contenu et l'ensemble de la procédure. Vous pourrez vous informer sur les formations (contenu, lieux...) en utilisant le moteur de recherche (dès lors qu'une formation ne sera pas gérée sur ce site, il vous sera proposé un lien vers le site web de l'Académie concernée).

Sommaire

I « ADMISSION POST-BAC » 4

1^{ère} ETAPE : INSCRIPTION SUR INTERNET 4

- Avant de commencer votre inscription..... 4
- Saisie des renseignements vous concernant 5
- Saisie des demandes de formations..... 6
- Classement des demandes : liste de vœux 7

2^{ème} ETAPE : CONSTITUTION DES DOSSIERS DE VŒU 8

- Impression des fiches de vœu 8
- Constitution des dossiers-papier 8
- Envoi des dossiers-papier 9
- Vérification de la bonne réception de vos dossiers-papier 9

3^{ème}ETAPE : CONSULTER LES RESULTATS ET REpondre 10

4^{ème} ETAPE : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 12

II CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DU CANDIDAT 13

III ANNEXES SPECIFIQUES PAR TYPE DE FORMATION 14

- Fiche n°1 : Vœux universitaires 14
- Fiche n°2 : Vœux DUT, BTS, DTS, BTSA, DEUST, DCG, DMA, MAN
Hôtellerie, MAN AA 15
- Fiche n°3 : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) 16
- Fiche n°4 : Formations d'ingénieurs 17

I - « ADMISSION POST-BAC »

Elle comprend quatre grandes étapes :

- **L'inscription sur Internet :**
 - ➔ « **ESPACE INSCRIPTION** » : saisie identité, coordonnées et scolarité actuelle
 - ➔ « **ESPACE VOEUX** » : saisie et classement des vœux
- **La constitution et l'envoi des dossiers « papier »**
- **Les phases d'admission**
- **L'inscription administrative dans l'établissement**

1^{ère} ETAPE : INSCRIPTION SUR INTERNET

Du 20 janvier au 25 mars

Avant de vous inscrire, vous devez prendre connaissance des règles de la procédure et vous engager à les respecter, en signant électroniquement sur le site la « CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DU CANDIDAT » dont vous trouverez une copie dans ce guide.

Votre inscription sur Internet est obligatoire pour toute demande de formation. Vous devrez également imprimer la « fiche de vœu » pour chaque demande et vous conformer aux instructions qui y sont portées.

① Avant de commencer votre inscription

- **vous devez :**
 - **avoir une adresse électronique valide**, à laquelle il sera possible de vous contacter jusqu'en septembre.
 - **vous munir de votre numéro INE** = numéro BEA, constitué de 10 chiffres et d'une lettre et qui figure, si vous êtes scolarisé(e) en France ou dans un établissement français à l'étranger, sur le relevé des notes des épreuves anticipées de français du baccalauréat. Si vous ne le connaissez pas, renseignez-vous auprès de l'administration de votre lycée.
 - **vous munir de votre relevé de notes aux épreuves anticipées de français du baccalauréat**.
Si vous n'avez pas passé ces épreuves (par exemple, élèves de Terminale professionnelle), vous saisissez : NN dans la rubrique correspondante.
 - **vous munir, si vous êtes boursier, de l'attestation d'attribution définitive de bourses**.
 - **vous munir, si vous êtes candidat à l'internat dans une CPGE, de l'avis d'imposition 2007** (revenus perçus par le foyer fiscal en 2006)

② Saisie des renseignements vous concernant : identité, coordonnées et scolarité

- **saisissez votre n° INE** (ou n° BEA) et votre date de naissance

Le site vous identifie - les informations vous concernant sont déjà pré-remplies :

- **vérifiez** attentivement ces données, **corrigez-les** quand elles sont erronées et **complétez** certaines rubriques (téléphone et adresse électronique en particulier)

Le site ne vous identifie pas ou vous ne possédez pas de n°INE :

- **saisissez** l'ensemble des informations concernant votre état civil, vos coordonnées (dont l'adresse électronique) et votre scolarité actuelle (établissement fréquenté, scolarité suivie, langues, options...).



- **Seules les options facultatives sont à renseigner.** Si vous n'en avez pas, passez la rubrique sans rien saisir.
- **Année d'entrée en seconde : pour les élèves issus de 1ère d'adaptation,** faire figurer l'année d'entrée en 1ère, puis dans la rubrique « scolarité », fenêtre « descriptif complémentaire » : 1ère d'adaptation après le BEP (en indiquant la spécialité du BEP). Pour les élèves de Terminale professionnelle, indiquer l'année d'entrée en 1ère professionnelle.

- **Lors de votre 1^{ère} connexion sur le site,** après avoir fourni les renseignements demandés, **il vous sera attribué :**

- un n° d'inscription : ce numéro figurera sur chacune de vos fiches de vœu,
- un code confidentiel.

Ces deux identifiants vous seront demandés à chaque fois que vous souhaitez vous connecter à votre dossier électronique.

!!! IMPORTANT !!!

- **Notez et conservez** ces deux identifiants **jusqu'à la fin de la procédure.**
- **Ils sont confidentiels : ne les communiquez à personne.**
- Si vous perdez l'un de ces 2 identifiants, cliquez sur l'icône « Codes perdus » de l'écran d'accueil et suivez les instructions, afin qu'ils vous soient à nouveau envoyés à votre adresse électronique.

- **Vous devez valider votre adresse électronique** : après avoir obtenu et noté votre n° d'inscription et votre code confidentiel, saisissez votre adresse de messagerie électronique (modifiable à tout moment, jusqu'à la fin de la procédure).

Un e-mail vous sera alors automatiquement envoyé à cette adresse. Il contient votre code d'activation que vous devrez saisir sur votre dossier électronique. Vous pourrez alors poursuivre votre inscription.



Le message électronique vous est adressé automatiquement.
Si vous ne le recevez pas, vérifiez que l'adresse saisie est correcte. Si c'est le cas, il s'agit alors d'un problème lié aux protections spécifiques de votre prestataire.
Vérifiez dans votre messagerie les « courriers indésirables » ou « Spam ».

- **Durant toute la procédure**, n'oubliez pas d'**actualiser** les renseignements figurant sur votre dossier électronique, en cas de changement d'adresse, de téléphone ou d'e-mail.

③ Saisie des demandes de formations

- **Le nombre maximum de demandes est de 36 dont 12 maximum par type de formation soit :**
12 pour CPGE+CPES (dont 6 maxi par voie CPGE), 12 pour DUT, 12 pour STS+DMA, 12 pour 1ère année universitaire (L1+PCEM+PCEP+DEUST+DU), 12 pour formations d'ingénieurs (la limitation à 12 voeux est sans effet dans la mesure où les voeux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement ; par exemple, un élève candidat dans les 5 INSA se voit compter pour un seul vœu), 12 pour autres formations(DCG, MAN hôtellerie, MANAA, année "0" à l'université pour préparer l'entrée en L1, classes préparant aux concours sociaux et paramédicaux) dont 3 maxi pour MANAA.



Vous et vous seul, devez établir vos demandes sans céder à une quelconque pression extérieure et sans vous autocensurer.

- **Pour sélectionner vos demandes de formations :**
 - **cliquez sur « rechercher une formation »** : plusieurs critères vous sont proposés (critères géographiques, type de formations, par spécialité...),
 - **cliquez sur « rechercher »**,
 - une liste des formations répondant à vos critères s'affiche : **avant de sélectionner** une ligne, vérifiez le contenu exact de la formation à l'aide du bouton « détails »,
 - cliquez sur **« sélectionner »** puis, sur l'écran suivant, sur **« enregistrer »** pour enregistrer votre demande de formation.

Post-bac 2008

- **Pour certaines formations, il existe des restrictions** 



(voir annexes : fiches spécifiques à chaque formation)

www.admission-postbac.fr

④ Classement des formations : Liste ordonnée de vœux

- Vous devez **impérativement, avant le 25 mars minuit, établir un classement** de l'ensemble des formations demandées, sans distinction, par ordre préférentiel pour constituer votre liste ordonnée de vœux.

Attention Si une formation ne figure pas dans votre liste ordonnée de vœux, elle ne vous sera jamais proposée. Même pour un seul vœu, vous devez établir une liste « ordonnée » de vœux.



Classez l'ensemble de vos demandes dans l'ordre de vos préférences, c'est-à-dire uniquement en fonction de vos souhaits et de votre projet professionnel, sans autocensure, ni calcul quant à vos chances d'être retenu.

Le fait de classer une formation en 5^{ème} ou 6^{ème} position, par exemple, ne vous pénalisera pas puisque aucun établissement pour lequel vous postulez n'aura connaissance de l'ordre de vos vœux..

!!! - Pour les CPGE, une même formation peut se dédoubler en 2 vœux si le **IMPORTANT** candidat a demandé l'internat : donc 12 demandes avec internat peuvent entraîner jusqu'à 24 vœux.

- Vous **pourrez modifier l'ordre** de classement de votre liste de vœux **jusqu'au 31 mai minuit**, dernier délai. **Après le 31 mai**, la liste sera **définitive** et l'ordre ne pourra plus en être modifié.
- En revanche, à partir du 3 juin et jusqu'à la fin de la procédure (excepté 24 h avant chaque phase de proposition), vous pourrez renoncer vous-même à un ou plusieurs vœux de votre liste. Vous n'aurez cependant pas le droit de le remplacer par une autre formation.
- Après avoir fait votre liste de vœux, vous devez valider, une par une, chacune des demandes de formations que vous avez formulée **avant le 25 mars 2008 minuit.**

Attention Dès que vous aurez validé un vœu, **vous ne pourrez plus le supprimer** : celui-ci devient définitif et comptera dans le total des vœux auxquels vous avez droit.

Donc, avant de valider un vœu, vérifiez bien que vous ne vous êtes pas trompé dans votre saisie – ne validez un vœu que si vous êtes vraiment sûr(e) de vouloir faire cette formation.

Vous devez **constituer un dossier** pour chacun des vœux (sauf pour les licences et les établissements ne demandant pas de dossier papier).

Chaque dossier doit contenir l'ensemble des documents exigés par la formation sollicitée. Il comportera obligatoirement **la fiche de vœu** personnalisée correspondante, ainsi que **la fiche pédagogique** qui sera, selon votre situation actuelle, soit délivrée par votre établissement soit imprimée par vos soins.

① Impression des fiches de vœu

- Vous devez **imprimer avant le 25 mars minuit** une fiche de vœu par formation demandée espace « vœux » ; rubrique « validation et impression des vœux » :
- **Vous**, ou votre représentant légal si vous êtes mineur, **devez signer chaque fiche de vœu**.



Pour les demandes d'inscription en licence, vous n'avez pas de dossier-papier à constituer avant les résultats du baccalauréat. En revanche, vous **devrez imprimer la fiche de vœu correspondante** car elle constituera une des pièces à fournir lors de votre inscription administrative à l'université.

!!! - **Pour les CPGE**, et même si vous avez demandé l'internat, une seule fiche de vœu **IMPORTANT** devra être imprimée, sur laquelle sera mentionné « internat demandé : OUI ». Une **!!!** « Fiche de demande d'internat » sera également à imprimer.

② Constitution des dossiers-papier

- La liste des pièces à fournir pour chaque dossier figure sur la fiche de vœu correspondante.

Attention Tous les documents doivent être en langue française. Si les documents originaux ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction authentifiée.

!!! - **Pour les CPGE**, si vous avez demandé l'internat, vous devez constituer un dossier de demande d'internat, la liste des pièces demandées figurera sur la « Fiche de demande d'internat ». Un seul dossier de demande d'internat est à envoyer par établissement, même si vous postulez à plusieurs voies dans cet établissement.

③ Envoi des dossiers-papier

Les dossiers **doivent être envoyés au plus tard le 4 avril** en se conformant aux instructions figurant sur chaque fiche de vœu.

④ Vérification de la réception des dossiers-papier

• **Jusqu'au 12 mai 2008 :**

► **Consultez votre dossier électronique** afin de savoir si vos dossiers-papier sont bien parvenus à l'établissement : espace « Vœux » ; rubrique « suivi des dossiers ».

Les établissements n'envoient pas d'accusé de réception.

Attention Si l'un de vos dossiers n'est pas parvenu à l'établissement destinataire, vous verrez à l'écran la mention « dossier non parvenu ». Mettez-vous alors directement en contact avec cet établissement.

• **Vérifiez également régulièrement votre messagerie électronique** : Pour chaque dossier incomplet, vous recevrez un courrier électronique dans lequel on vous précisera les pièces manquantes. Dans ce cas, envoyez rapidement les documents demandés.



Si vous changez d'adresse électronique pendant la procédure, n'oubliez pas de la mettre à jour sur le site : espace « Inscription », rubrique « Adresse e-mail »).

3^{ème} ETAPE : PHASES DE PROPOSITIONS D'ADMISSIONS ET REPONSES

■ Pour connaître vos résultats, vous devez consulter votre dossier électronique

■ Phases d'admission :

- 1^{ère} phase : du mardi 3 juin 14 heures au vendredi 6 juin 14 heures
- 2^{ème} phase : du mardi 10 juin 14 heures au vendredi 13 juin 14 heures
- 3^{ème} phase : du mardi 17 juin 14 heures au vendredi 20 juin 14 heures

Pour les formations d'ingénieurs, phases d'admission supplémentaires tous les mardis à 14 heures, du 24 juin au 29 juillet.

Vous ne pourrez avoir, au mieux, qu'une seule proposition d'admission par phase : la meilleure possible en tenant compte :

- de votre liste préférentielle de vœux,
- du classement des candidats, réalisé par les établissements pour les formations sélectives
- et, à partir de la 2^{ème} phase, en tenant compte également des places libérées par d'autres candidats.

!!!
IMPORTANT

Vous disposez d'un **déla**i de **72 heures pour répondre** à une éventuelle proposition.

!!!

Si vous ne répondez pas, à chaque phase, avant le vendredi 14 h, vous serez définitivement éliminé(e).

■ Pour répondre, si vous avez eu une proposition, :

vous devez choisir l'une de ces 4 réponses :

« OUI DEFINITIF » : signifie que vous acceptez définitivement la formation qui vous est proposée.

Conséquences : - aucune autre formation ne vous sera proposée. Vous n'avez pas à répondre aux phases suivantes.

- si vous renoncez plus tard à cette formation, vous devrez alors vous connecter pour indiquer votre démission.

Post-bac 2008

« OUI, mais » : signifie que vous acceptez la proposition qui vous est faite pour l'instant mais vous espérez avoir une formation mieux placée dans votre liste de vœux.

Conséquences : - si une formation mieux placée dans votre liste de vœux vous est proposée ultérieurement, vous perdrez la 1^{ère} proposition et les formations placées après dans votre liste de vœux.

10

www.admission-postbac.fr

Attention Si vous répondez « oui mais », **vous devez, la semaine suivante**, et même dans le cas où l'on ne vous aurait pas fait de meilleure proposition, **vous reconnecter quand même et répondre à nouveau à cette proposition, sous peine d'être éliminé(e)**.

Exemple 1 : On vous propose le mardi 3 juin (1^{ère} phase), votre vœu n°3 - vous répondez "oui mais" car vous espérez avoir votre vœu 1 ou 2 lors de la prochaine phase d'admission. Le mardi 10 juin (2^{ème} phase), si on vous propose alors votre vœu 2, vous ne pourrez plus revenir en arrière et demander à nouveau votre vœu 3.



Exemple 2 : On vous propose le mardi 3 juin, votre vœu n°3 : vous répondez "oui mais" à votre vœu n°3. Cependant, après réflexion, vous préférez votre vœu 3 à votre vœu 2 : vous pouvez renoncer à ce vœu n°2 jusqu'au lundi 12h précédant la proposition suivante.

Au tour suivant, on vous proposera alors soit, à nouveau, votre vœu 3, soit, dans le meilleur des cas, votre vœu 1 - le vœu 2 ne vous sera plus proposé.



Personne ne peut et ne doit vous obliger à répondre "oui définitif" à une proposition d'admission, si vous avez l'intention de rester en "oui mais".

« NON, mais » : signifie que vous refusez la proposition qui vous est faite, mais vous maintenez votre demande pour des vœux mieux placés dans votre liste de vœux.

Conséquences : - vous n'êtes pas sûr(e) d'avoir d'autres propositions et vous ne pourrez plus être admis(e) dans la formation que vous refusez, ni dans celles placées au-dessous dans votre liste de vœux.

« DEMISSION GENERALE » : signifie que vous n'êtes plus candidat(e) à aucune formation gérée sur ce site.

- Tant que vous n'avez pas répondu « OUI DEFINITIF » à une proposition, vous
!!! devez impérativement consulter votre dossier électronique à chaque phase
IMPORTANT d'admission.
!!! - Sans réponse de votre part dans les délais, vous serez automatiquement
démissionné.

4^{ème} ETAPE : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- Vous avez répondu « **Oui définitif** » à une proposition.
- Vous devez alors effectuer votre inscription administrative auprès de l'établissement que vous allez intégrer.
Ces formalités sont propres à chaque établissement. Vous devez donc contacter l'établissement d'accueil ou suivre les instructions laissées à votre attention par l'établissement sur le site.
- Pour la plupart des formations POST-BAC, l'obtention du baccalauréat est indispensable pour vous inscrire.

Si les instructions laissées par l'établissement vous donnent une date limite en ce qui concerne certaines démarches liées à l'inscription administrative, vous êtes tenu de les effectuer dans les délais annoncés sous peine de perdre le bénéfice de votre affectation.

Vous prendrez contact avec l'établissement pour leur faire part de votre renonciation le cas échéant.

Attention Même si vous avez répondu « **Oui, mais** » à une proposition sur le site **et** attendez une éventuelle proposition pour un vœu mieux placé dans votre liste de vœux ou des résultats pour une formation non-gérée par la procédure d'admission Post-Bac, **vous devez impérativement consulter les instructions données par l'établissement qui vous est actuellement proposé.**

II CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DU CANDIDAT

Je m'engage à :

lire l'ensemble des informations concernant la procédure (Espace Information, guide du candidat,...)

respecter le calendrier fixé pour la session 2008 (inscription, réponses aux propositions).

effectuer mon inscription sur le site, et en particulier :

- saisir l'ensemble des formations, gérées sur ce site, et auxquelles je souhaite m'inscrire,
- établir ma liste de vœux c'est à dire classer mes vœux par ordre de préférence,
- imprimer en temps utile mes fiches de vœux (une fiche par vœu),
- transmettre mes dossiers-papier, comprenant chacun, la fiche de vœu et les pièces demandées.

respecter les règles et le calendrier des différentes phases d'admission, c'est à dire :

- consulter la proposition qui m'est faite,
- respecter le délai de réponse qui m'est imposé, sous peine d'élimination,
- répondre à la proposition d'admission (une seule proposition me sera faite, la meilleure possible par rapport à ma liste de vœux préférentielle), sachant que les vœux moins bien classés que celui qui m'est proposé s'annuleront automatiquement.

effectuer l'inscription administrative dans l'établissement que j'ai accepté, en suivant les instructions données.

J'ai le droit de :

classer mes vœux en toute liberté sans subir une quelconque pression, sachant que les établissements d'origine et d'accueil n'ont jamais connaissance de ma liste de vœux,

classer, pour une formation CPGE avec internat, un vœu avec internat et un vœu sans internat (si je choisis uniquement l'internat, je diminue par là-même fortement mes chances d'intégrer cette formation),

intercaler comme je le souhaite, dans ma liste de vœux, les différents types de formations demandées (L1, CPGE, BTS, DUT, Formations d'ingénieurs, ...),

choisir, sans subir une quelconque influence extérieure, de répondre " oui mais » et non « oui définitif » à la proposition d'admission qui m'est faite, dans le cas où je souhaiterais attendre une proposition mieux classée dans ma liste de vœux,

contacter par « nous contacter » le service de gestion des admissions, en cas de conflit avec un établissement.

Signature électronique du candidat

www.admission-postbac.fr

Post-bac 2008 -



Pour chaque demande de formation en 1^{ère} année de Licence, vous devez préciser le **domaine + la mention + l'université**. Selon l'université, les intitulés des mentions peuvent être différents et ne pas appartenir aux mêmes domaines. Pour vous aider à effectuer votre recherche, vous pouvez procéder par mot-clé.

Information concernant les candidats étrangers ou français à l'étranger souhaitant intégrer la première année du premier cycle dans une université française (L1 – Médecine – Pharmacie) :

- Les candidats français ou étrangers titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat français passé à l'étranger relèvent de la procédure « **dossier bleu** ». Une téléprocédure est disponible à l'adresse internet : www.dossier-bleu.fr .
- Les candidats étrangers non titulaires du baccalauréat français relèvent de la procédure « **dossier blanc** » s'ils résident à l'étranger ou « **dossier vert** » s'ils résident en France :
 - ↳ Le « **dossier blanc** » est téléchargeable à partir du site internet www.enseignementsup-recherche.gouv.fr (rubrique « enseignement supérieur ») ou peut être retiré auprès des services culturels de l'ambassade de France du pays de résidence. Une vingtaine de pays utilisent une téléprocédure « **dossier blanc** » disponible à l'adresse internet : www.campusfrance.org .
 - ↳ Le « **dossier vert** » est téléchargeable à partir du site internet www.enseignementsup-recherche.gouv.fr (rubrique « enseignement supérieur ») ou peut être retiré directement auprès des universités.

Les candidats concernés ne peuvent donc pas utiliser en 2008 la procédure Admission-Postbac pour effectuer leur demande d'admission en 1^{ère} année de licence, médecine et pharmacie à l'exception des :

- étudiants des pays de l'Union Européenne et de l'Espace économique européen,
- étudiants venus en France effectuer des études dans le cadre d'un accord inter-universitaire,
- boursiers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé,
- étudiants apatrides ou réfugiés politiques titulaires de la carte de l'Office français pour les réfugiés et les apatrides (OFPRA),
- enfants de diplomates en poste en France.

Pour chaque demande de formation, vous devez préciser **le domaine + la spécialité + l'établissement**.

En BTS, il existe deux domaines : Production et Services. Les spécialités sont réparties dans ces deux domaines, elles sont indiquées dans les menus déroulant.



- Pour certaines spécialités, la 1^{ère} année constitue un tronc commun avec un choix d'options en 2^{ème} année.



- BTS Hôtellerie : pour être candidat à ce BTS, vous devez être scolarisé cette année en Terminale du baccalauréat technologique Hôtellerie (ou déjà titulaire de ce bac) ou en année de Mise à Niveau Hôtellerie.

- DMA : certains DMA ne sont pas gérés sur ce site. Renseignez-vous directement auprès de l'établissement concerné.

- BTSA : seuls les BTSA de certaines Académies participent à la procédure « Admission Post-Bac » ; pour les autres Académies, inscrivez-vous sur : <http://www.btsa.educagri.fr>

Les CPGE comportent 3 filières : filière scientifique, filière économique et commerciale, filière littéraire. Chaque filière comprend elle-même plusieurs voies.

Sélectionnez une formation parmi les résultats obtenus lors de votre recherche de formations, en prenant soin de vérifier qu'il s'agit bien de l'établissement, de la filière et de la voie souhaités.



- Pour la filière économique et commerciale :
 - la voie « option économique » **n'est pas ouverte** aux bacheliers de la série S
 - la voie « option technologique » **n'est pas ouverte** aux bacheliers des séries S, ES, L
- Par ailleurs, 3 voies sont réservées exclusivement aux bacheliers des séries technologiques :
 - **TB** (Technologie et **B** Biologie) **est réservée** aux bacheliers des **séries STL** (spécialité biochimie, génie biologique), **STPA, STAE**
 - **TPC** (Technologie et **P** Physique **C** Chimie) **est réservée** aux bacheliers de la **série STL** (spécialité physique et chimie)
 - **TSI** (Technologie et **S**ciences **I**ndustrielles) **est réservée** aux bacheliers de la **série STI ou STL spécialité physique**

Sélectionnez le type d'hébergement : dès lors que l'établissement sélectionné possède un internat, vous devez répondre à la question « Souhaitez-vous l'internat ? », par « Oui » ou par « Non ».

Si vous répondez « oui » un certain nombre d'informations vous seront demandées.

Votre choix est **très important** car il a des conséquences sur votre liste de vœux.

Pourquoi ?

- **« Oui »** signifie que vous souhaitez obtenir l'internat. Vous pouvez pour un même vœu, classer 2 vœux différents : 1 vœu avec internat et 1 vœu sans internat.

Conséquence : si l'examen des critères sociaux ne vous permet pas d'obtenir l'internat, il vous sera éventuellement proposé une place sans internat.

- **« Non »** signifie que vous ne souhaitez absolument pas être interne.

Conséquence : vous ne pourrez pas changer d'avis et classer cet établissement avec internat dans votre liste de vœux.

● **Sélectionnez** la formation qui vous intéresse parmi les résultats obtenus lors de votre recherche de formations.

Lisez ci-dessous, pour chacune de ces formations, le mode de recrutement utilisé, les conditions spécifiques d'inscription, les informations spécifiques demandées

CPBx : Cycle Préparatoire de Bordeaux	18
CPI Clermont-Ferrand : Cycle Préparatoire Intégré	18
CPI Lille : Cycle Préparatoire Intégré	19
CPI Rennes : Cycle Préparatoire Intégré	19
CPP : Cycle Préparatoire Polytechnique	20
ENI : Ecoles Nationales d'Ingénieurs	20
ESIDAI : Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Développement Agroalimentaire Intégré	21
ESIGELEC Rouen	22
ESISAR Valence : Ecole Nationale Supérieure en Systèmes Avancés et Réseaux	22
GEIPI : Groupement d'Ecoles d'Ingénieurs Publiques à parcours Intégré	23
IIT BTP : Institut d'Ingénieur des Techniques du Bâtiment et des Travaux Publics	24
INSA : Instituts Nationaux des Sciences Appliquées	24
ISTIA (STI-STL) : Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers	24
PeiP : Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech	25
Universités de Technologie :	26

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier uniquement : les 8 écoles d'Aquitaine impliquées dans le CPBx sélectionnent les candidats en fonction de leur niveau et du nombre de places qu'elles réservent à ce type de recrutement.

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**



- Uniquement réservé aux élèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S.

- Plusieurs vœux sont possibles sur les écoles liées au CPBx. Le candidat doit constituer un dossier par école choisie.
- Inscription payante (non remboursable) et unique quel que soit le nombre de vœux : 40€ (20€ pour les candidats boursiers sur présentation d'un justificatif)

↳ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Comment avez-vous connu le CPBx ?

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien (lorsque le candidat s'inscrit également au CPI de Lille ou de Rennes, il ne passera qu'un seul entretien)

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**



- Uniquement réservé aux élèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S
- ou
- être titulaire du baccalauréat S.
- Obligation d'étudier 2 langues vivantes

- Inscription payante : 55 € (non remboursables)

Pour les candidats scolarisés dans un lycée étranger, une procédure spécifique vous est réservée, pour plus d'information consultez :

<http://www.ensc-rennes.fr/services/international/accueil/accueil.html>

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien (lorsque le candidat s'inscrit également au CPI de Clermont-Ferrand ou(et) de Rennes, il ne passera qu'un seul entretien)

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Uniquement réservé aux élèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S
 - ou
 - être titulaire du baccalauréat S.

- Inscription payante : 55 € (non remboursables) – boursiers exonérés sous réserve de justificatifs

Pour les candidats scolarisés dans un lycée étranger, une procédure spécifique (CHEM.I.St.) est prévue <http://www.ensc-lille.fr/art83-2-103-voeu-cycle-chemist.html>

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien (lorsque le candidat s'inscrit également au CPI de Lille ou de Clermont-Ferrand, il ne passera qu'un seul entretien)

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Uniquement réservé aux élèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S
 - ou
 - être titulaire du baccalauréat S.
- Obligation d'étudier 2 langues vivantes

- Inscription payante : 55 € (non remboursables)

Pour les candidats scolarisés dans un lycée étranger, une procédure spécifique vous est réservée, pour plus d'information consultez :

<http://www.ensc-rennes.fr/services/international/accueil/accueil.html>

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S, STI ou STL.
- 
 • Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger non homologué :
 - être en Terminale scientifique, ou Terminale technologique.

- Inscription payante (non remboursable) : 80 €, 40 € pour les candidats boursiers sur présentation d'un justificatif
- Inscription unique pour un, deux ou les 3 sites d'études : Grenoble, Nancy ou Toulouse (à classer par ordre préférentiel, le cas échéant, dans la liste de vœux)

↳ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Pratiquez-vous un sport de haut niveau ?
- Pratiquez-vous une activité artistique de haut niveau ?
- Choix du site d'entretien, non modifiable (Grenoble, Nancy, Paris ou Toulouse)
- Comment avez-vous connu le CPP ?
- Quel élément vous a décidé à poser votre vœu au CPP ?

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Concours : épreuve écrite de Mathématiques-Physique
 - Série S : le 7 mai 14h - 17h - épreuve commune avec l'une des épreuves du concours GEIPI – programme de Maths/Physique/Chimie Terminale S
 - Série STI : le 7 mai 9h - 12h - Programme Maths/Physique/Chimie Terminale STI
- Entretien
- Dossier

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale (quelle que soit la série)
- ou
- 
 • Elèves titulaires du baccalauréat (quelle que soit la série).
- Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger (non homologué) :
 - être en Terminale (quelle que soit la série)
- ou
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent (quelle que soit la série).

- Nul ne peut se présenter plus de 2 fois
- Inscription payante : 90 € (non remboursables) – 20 € pour les boursiers
- Inscription unique pour les 5 écoles (à classer par ordre préférentiel dans la liste de vœux) (si le candidat ne classe qu'une seule école, il passera obligatoirement l'entretien dans cette école).

➔ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Choix d'un centre d'examen pour les épreuves écrites (cas particulier pour les centres à l'étranger hors Maroc : des centres pourront ponctuellement être ouverts à la demande conjointe d'un établissement et de plusieurs candidats).
- Choix d'un centre d'entretien, réparti entre les 5 ENI.
- Pour les séries STI, les épreuves écrites et orales se déroulent le 7 mai dans l'une des 5 ENI, même pour les candidats résidant à l'étranger.

ESIDAI

➔ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien (des entretiens sont organisés en métropole si besoin)

➔ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S
- Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger non homologué :
 - être en Terminale scientifique (le diplôme de fin d'études secondaires doit être reconnu équivalent au baccalauréat par la Commission de Recrutement).
 - Niveau B1 en Français exigé, niveau reconnu officiellement, ou reconnu équivalent par la Commission de Recrutement.

- Inscription au recrutement payante : 30 €. Ces frais de dossier ne sont pas les droits d'inscription, qui sont à verser après que le vœu ait été retenu si l'étudiant opte pour ESIDAI.

➔ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Comment avez-vous connu l'ESIDAI ?
- Quel élément vous a décidé à poser votre vœu à l'ESIDAI ?

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien d'expression et de motivation (pour les Terminale STI, écrit et oral de Mathématiques et Physique complémentaires)

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S ou STI
- ou
- être titulaire du baccalauréat S ou STI

- Inscription payante : 80 € (30 € pour les boursiers)

Pour les candidats scolarisés dans un lycée étranger, une procédure spécifique vous est réservée.

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S ou STI
 - ou bien
 - être titulaire d'un baccalauréat S ou STI
- Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger non homologué :
 - être en Terminale scientifique, ou Terminale technologique
 - ou bien
 - être titulaire d'un baccalauréat scientifique ou technologique

- Inscription payante (non remboursable) : 50 €, 30 € pour les candidats boursiers sur présentation d'un justificatif

↳ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Pratiquez-vous un sport de haut niveau ?
- Pratiquez-vous une activité artistique de haut niveau ?
- Comment avez-vous connu l'ESISAR?
- Quel élément vous a décidé à poser votre vœu à l'ESISAR?

➔ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur concours : deux épreuves écrites de Mathématiques-Physique. Les questions sont basées sur les parties obligatoires de Terminale S. Des questions de culture générale scientifique ou technique sont également posées en physique.
- 1ère épreuve (spécifique GEIPI) : le 7 mai de 9h à 12h
- 2ème épreuve (commune avec les ENI) : le 7 mai de 14h à 17h

➔ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- | | |
|---|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> • Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) : <ul style="list-style-type: none"> - être en Terminale S ou - être titulaire du baccalauréat S obtenu en 2007 dans un lycée français. • Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger (non homologué) : <ul style="list-style-type: none"> - être en Terminale scientifique (sous réserve de l'ouverture d'un centre d'examen dans le pays - condition : 4 candidats minimum). |
|---|--|

- Inscription payante : 90 € (20 € pour les boursiers) : non remboursables.
- Attention, contraintes de langues vivantes pour certaines écoles.
- Un candidat ayant intégré l'une des Ecoles du GEIPI l'année passée, ne peut se porter candidat l'année suivante.
- Admission directe possible pour les bons candidats scolarisés en Terminale en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué).
- Inscription unique pour les 13 écoles (à classer par ordre préférentiel dans la liste de vœux).

➔ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Choix d'un centre d'examen (cas particulier pour les centres à l'étranger hors Maroc : des centres pourront être ponctuellement ouverts à la demande conjointe d'un établissement et de plusieurs candidats).

→ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier, tests et entretien

→ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**



- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S ou STI Génie Civil
 - être âgé de moins de 24 ans à l'entrée en première année en raison de l'apprentissage en troisième année
 - être de nationalité française en raison de l'apprentissage en troisième année

- Inscription gratuite

→ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Avis du chef d'établissement sur une poursuite d'études à l'EICnam IIT BTP

→ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Par concours sur titres, dossier et parfois entretien

→ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**



- Pour le concours Série S*
Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S ou être titulaire du baccalauréat S
- Pour le concours Série STI*, STL* (selon spécialités autorisées ci-dessous)
Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale STI* ou STL*, ou être titulaire du baccalauréat STI* ou STL*

- Inscription payante (non remboursable) : 100 € (30 € pour les boursiers) – non remboursable
- Un candidat ayant intégré l'un des INSA l'an passé, ne peut se porter candidat l'année suivante

!!! IMPORTANT !!!

L'ordre de classement entre les 5 INSA n'est plus modifiable au 31 mars 2008 minuit.

Il est possible d'interclasser d'autres vœux pour d'autre formation jusqu'au samedi 31 mai, mais l'ordre des INSA sera bloqué passé cette date.

* **Concours Série S :**

Vœu unique pour le réseau des INSA (classement obligatoire des 5 INSA par ordre préférentiel).

* **Concours Série STI :**

Recrutement uniquement à l'INSA de Lyon et Toulouse : les 7 spécialités du Génie Industriel sont admises pour faire acte de vœu à Lyon (Génie Civil, Génie Electronique, Génie Electrotechnique, Génie Energétique, Génie Mécanique (toutes options), Génie des Matériaux, Génie Optique) et seules les spécialités Génie Civil et Génie Mécanique (toutes options) sont admises pour faire acte de vœu à Toulouse

* **Concours Série STL :**

Recrutement uniquement à l'INSA de Lyon : les 2 spécialités autorisées à faire acte de vœu sont Chimie de laboratoire et de procédés industriels (CLPI) et Physique de laboratoire et de procédés industriels (PLPI).

www.admission-postbac.fr

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Hors du concours GEIPI, pour les bacheliers STI ou STL, sur dossier et entretien

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale STI ou STL en 2007 / 2008
 -  Ou
 - être bachelier STI ou STL en 2007

- Inscription gratuite

Tous les candidats, **y compris les étrangers**, devront, s'ils sont retenus après sélection de leur dossier, se présenter aux entretiens qui auront lieu du 14 au 16 mai 2007.

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S, STI ou STL.
 -  • Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger non homologué :
 - être en Terminale scientifique.

- Un dossier unique
- Une indication, dans ce dossier, de chacun des PeiP envisagés (de 1 à 9 : Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris-UPMC, Savoie, Tours)
- Un entretien, éventuellement, unique sur un des sites des PeiP envisagés
- Une seule inscription payante : 30 € (non remboursables) quel que soit le nombre de vœux.

↳ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Choix du lieu de gestion de votre vœu, qui sera aussi celui de l'entretien éventuel (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris-UPMC, Savoie ou Tours)*

() Pour les candidats scolarisés hors de France métropolitaine : Vous ne passerez pas d'entretien.*

Si vous êtes scolarisé dans un lycée à l'étranger non homologué, vous devrez fournir des pièces complémentaires avec votre dossier :

- un certificat de votre niveau en anglais (TOEIC - ou équivalent - de niveau au moins 450 (niveau "B1" du cadre européen),

- Un certificat de votre niveau en français : au minimum - TEF 5 (de 699 à 833 points) ou TCF 5 (de 500 à 599) ou niveau "C1" du cadre européen ou DALF C1

Vous n'oublierez pas, parallèlement, d'effectuer, éventuellement et selon votre statut, votre Demande d'Admission Préalable (DAP) ou bien votre inscription au Centre pour les Etudes en France (CEF).

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S ou STI* ou STL*
- Ou - être titulaire d'un baccalauréats S, STI* ou STL* obtenu en 2006 ou 2007
- * pour l'UTBM uniquement
- ⚠ Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger non homologué :
 - être en Terminale scientifique.
- Ou - être titulaire d'un diplôme équivalent au baccalauréat scientifiques français obtenu en 2006 ou 2007

- Un dossier unique
- Une indication, dans ce dossier, de chacune des UT envisagées (de 1 à 3 : Belfort-Montbéliard, Compiègne, Troyes)
- Un entretien unique sur un des sites des UT envisagées
- Une seule inscription payante : 90 € quel que soit le nombre de candidatures.

!!! IMPORTANT !!!

L'ordre de classement entre les 3 UT n'est plus modifiable au **18 mai 2008 minuit**.

Il est possible d'interclasser d'autres vœux pour d'autre formation jusqu'au samedi 31 mai, mais l'ordre des UT sera bloqué passé cette date.

↳ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

ENVOI DES DOCUMENTS : Vous avez 15 jours, après avoir enregistré votre vœu en cliquant sur le bouton « valider », pour effectuer l'envoi par courrier postal (photocopies uniquement, pas d'originaux) des documents demandés et du justificatif de paiement, au service des admissions de l'UTC : UTC – service des Admissions – BP 10501 – 60205 Compiègne CEDEX. Cet envoi, complémentaire à la saisie, est indispensable.

Candidats actuellement en cursus hors de France métropolitaine : Vous pouvez envoyer vos documents par fax à l'un des deux numéros suivants (exclusivement) : Fax 03 44 23 46 58 – Fax 03 44 23 46 59

L'envoi par FAX doit être impérativement dupliqué avec un envoi par courrier postal.

CANDIDATS ÉTRANGERS : Vous devrez impérativement pouvoir justifier auprès des services du Consulat de France de revenus suffisants pour séjourner en France. Vous pouvez adresser une demande d'aide financière aux autorités compétentes de votre pays. Aucune de nos trois universités de technologie ne peut accorder de bourse et/ou d'aide. Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de préinscription : nos admissions font l'objet d'une sélection sur dossier.

RUBRIQUE « DOMAINE D'EXCELLENCE » : Cette rubrique est à renseigner si nécessaire. Les UT accordent une importance particulière à tout étudiant possédant un domaine d'excellence reconnu. L'élève sollicitant le domaine d'excellence en sport (niveau international) ou en musique aura après examen et validation des justificatifs envoyés, un entretien particulier avec un enseignant, en musique ou en sport, qui décidera de l'opportunité d'un cursus aménagé. Il conviendra de faire parvenir dès le dépôt des vœux en ligne les justificatifs précisant :

- le niveau acquis dans le sport concerné ou la pratique de l'instrument
- le nombre d'heures hebdomadaire consacré
- les performances sportives internationales réalisées lors de l'année précédente ou les prix décernés.

Liens utiles

<http://www.etudiant.gouv.fr/>



<http://www.onisep.fr>



Contact

Si vous avez une question à poser sur la procédure, utiliser le lien « Nous contacter » sur le site [admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

Vous pouvez également prendre contact avec le **Service Académique** d'Information et d'Orientation de votre Académie.